MENTION

B41858

18/05/2006

CDO: 1023 Tarif: 801

Nom de la Société : SCHEFFER PARTICIPATIONS S.A

Société anonyme

Siège social : 3, Avenue Pasteur L- 2311 Luxembourg N° du Registre de Commerce : B – 41.858

Le Bilan au 31.12.2005

enregistré à Luxembourg-Sociétés le 12/05/06.

référence : LSO 13665 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

le 16105106

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Lieu et date

Signature

CDD:1023

Administrateur



B41858

18/05/2006

CDO: 1023 Tarif: 801

SCHEFFER PARTICIPATIONS S.A.

Société Anonyme Rapport au 31 décembre 2005

Siège social

3, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg

Administrateurs

Norbert SCHMITZ, Luxembourg S.G.A. SERVICES S.A., Luxembourg FMS SERVICES S.A., Luxembourg

Commissaire aux comptes

Eric HERREMANS Luxembourg

Registre de commerce

RC No: B 41.858

Constituée le 5 novembre 1992

Luxembourg, le 25 avril 2006

Pour la société

	17.17.77.77.77.77	28,626,102,0		11:17:0000	20,020,020	10125
					1	E. Comptes de régularisation
	15,413.87	414.89	à un an b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	07:160,111	71,020,11	17. Avoil eli ballques, CCr, cileques etc.
			<u>ပ</u>	1 1 0	556,759.62	III. Valeurs mobilières
	•	1	B. Provisions pour risques et charges	'	,	b) dont la durée résiduelle est supérieure à un
	1	1	A. bis Dettes subordonnées	7.17	ı	 a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an
						II. Créances
	1 4	1 1	VII. Subventions of investissement en capital VIII. Plus-values immunisées	1	1	D. Acut circulant I. Stocks
ıŧ_	15,389.60	611,180.70	VI. Résultat de l'exercice			
er	106,025.35	120,644.95		5,487,615.80	5,487,615.80	III. Immobilisations financières
n	•	•		•	•	II. Immobilisations corporelles
eı	•	•	3. réserve statutaire	•	1	I. Immobilisations incorporelles
qu	<u>c</u> .c.c88,c -	6,655.35	1. reserve légale 2. réserve nour narts			C Actif immobilise
ni	1		IV. Réserves	•	•	B. Frais d'établissement
O	•	•	III. Réserve de réévaluation			
tr	1	1	II. Primes d'émission	1	•	II. Capital souscrit appelé et non versé
)C	5,522,500.00	5,522,500.00	I. Capital souscrit	1	,	I. Capital souscrit non appelé
έle			A. Capitaux propres			A. Capital souscrit non versé
_é	2004	2005	PASSIF	2004	2005	ACTIF
nt émis	Ü	u Mémorial C 40 du 28 ıu Recueil Spécial du M	Constitution en date du 5 novembre 1992 pardevant Maître KESSELER Francis, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Recueil Spécial du Mémorial C 40 du 28 janvier 1993. Augmentation de capital en date du 24 décembre 1992 pardevant Maître KESSELER Francis, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Recueil Spécial du Mémorial C 139 du 31 mars 1993	ancis, notaire de ré aître KESSELER F	aître KESSELER Fr : 1992 pardevant Ma	Constitution en date du 5 novembre 1992 pardevant Maître KESSELER Francis, notaire de 1 1993. Augmentation de capital en date du 24 décembre 1992 pardevant Maître KESSELER 139 du 31 mars 1993
Docume	, , ,		SCHEFFER PARTICIPATIONS S.A. Société Anonyme BILAN au 31/12/2005 en EUR	CHEFFER PAR' Société BILAN au 31/	S	

AFFECTATION DU RESULTAT: RESERVE LEGALE: EUR 30,559.04 – REPORT: EUR 701,266.61

	SC (CO)	MPTES DE PERTES ET PI au 31/12/2005 en EUR	COMPTES DE PERTES ET PROFITS au 31/12/2005 en EUR		ımer
CHARGES	2005	2004	PRODUITS	2005	2004
1. Charges brutes			1. Produits bruts		
2. Frais de personnel a) Salaires et traitements	ı	1	 Produits de participations a) provenant d'entreprises liées 	624.607.20	24.984.29
b) Charges sociales couvrant les salaires			b) autres produits de participations		,
et traitements c) Pensions et complémentaires	1 1	1 1	3. Produits d'autres valeurs mobilières et de		
3.a) Corrections de valeur sur frais d'établissement			a) provenant d'entreprises liées b) autres produits		, ,
et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1	1	4. Autres intérêts et produits assimilés		
o) Corrections de Valeurs sur étériteir de Lactificier de l'actificier de l'ac	2,948.49	ı	 a) provenant d'enueprises necs b) autres intérêts et produits assimilés 	2,979.22	2,298.28
4. Autres charges d'exploitation	10,931.99	10,814.42	5. Produits exceptionnels	•	2.02
 Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant 	•	•			
6. Intérêts et charges assimiléesa) concernant des entreprises liéesb) autres intérêts et charges	1,714.32	91.26		······································	
7. Charges exceptionnelles	ı				
8. Impôts sur le résultat	,	•			
9. Autres impôts	810.92	989.31			
10. Résultat de l'exercice	611,180.70	15,389.60 6.	6. Résultat de l'exercice	•	•
TOTAL	627.586.42	27.284.59	TOTAL	627.586.42	27 284 50

SCHEFFER PARTICIPATIONS S.A.

3, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B 41.858

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2005

NOTE 1 - Généralités

La société a été constituée en date du 5 novembre 1992 par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C N° 40 du 28 janvier 1993.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

NOTE 2 - Principes, règles et méthodes comptables et d'évaluation

Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

Conversion des devises

La société tient sa comptabilité en Euro (EUR). Le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Tous les autres postes de l'actif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur la base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Ainsi seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes, les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont amortis de façon linéaire sur une période de cinq ans.

Evaluation des immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur prix d'acquisition. Des corrections de valeur sont comptabilisées lors de la constatation d'une dépréciation importante et durable par rapport à la valeur comptable. Une reprise de correction de valeur est effectuée lorsque les raisons qui ont motivé une telle correction de valeur ne la justifient plus.

A la date de clôture, le prix d'acquisition des immobilisations financières exprimé dans une autre devise que la devise du bilan reste converti sur la base du cours de change du jour de la transaction.

Evaluation des créances

Les créances sont valorisées au prix d'acquisition. Une correction de valeur est appliquée au cas où elles apparaissent douteuses ou irrécupérables.

Evaluation des valeurs mobilières

Le prix de revient des valeurs mobilières est calculé selon la méthode du prix moyen pondéré. Des corrections de valeur sont appliquées individuellement dans le cas où la valeur estimée de réalisation (prix de marché) est inférieure au prix d'acquisition.

Provision pour risques et charges

Les corrections pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

NOTE 3 - Immobilisations financières

N'étant pas en possession des états financiers au 31/12/2005 de la société participée lors de la clôture des présents comptes annuels, la valeur de leurs fonds propres est indiquée sur la base des états financiers de l'exercice 31/12/2004. Toute personne, intéressée par les comptes annuels au 31/12/2005 de la société participée, pourra s'adresser ultérieurement au siège social de la société afin de pouvoir en disposer.

Dénomination, siège	% détenu	Capitaux propres en EUR (*)	Résultat de l'exercice en EUR	Dernier arrêté
GROUPE ARNAULT S.A. (EUR) 41, Avenue Montaigne 75008 Paris France	5.51%	626,118,000	363,385,000	31/12/2004

^{*} y compris le résultat de l'exercice.

Les immobilisations financières sont constituées par des participations ayant le caractère de long terme acquises par la société.

<u>2005</u>	<u>2004</u>
EUR	EUR
5,487,615.80	5,487,615.80
-	-
-	-
5,487,615.80	5,487,615.80
5,487,615.80	5,487,615.80
	5,487,615.80 - - - 5,487,615.80

NOTE 4 - Valeurs mobilières

	2005	2004
	EUR	EUR
	550 500 11	
Coût historique clôture	559,708.11	-
Correction de valeur	(2,948.49)	-
Valeur comptable	556,759.62	-

Au 31 décembre 2005, la valeur de marché s'élève à EUR 556,759.62 Les corrections de valeur de l'exercice s'élèvent à EUR (2,948.49).

NOTE 5 - Capitaux propres

Capital souscrit

Au 31 décembre 2005, le capital de la société est de EUR 5,522,500.00 représenté par 151,500 actions sans désignation de valeur nominale.

Réserve légale

Il doit être fait annuellement sur les bénéfices nets, après absorption des pertes reportées éventuelles, un prélèvement de 5% à affecter à la réserve légale. Le prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint 10% du capital social. La réserve ne peut pas être distribuée.

NOTE 6 - Statut fiscal

La société est soumise au Luxembourg aux réglementations fiscales applicables à toutes sociétés commerciales.

NOTE 7 - Personnel

La société n'a pas employé de personnel au cours de l'exercice

NOTE 9 - Impôt sur le résultat - Dettes

Exprimé en EUR	Total
Provision IF 2004 à payer	168.97
Provision IF 2005 à payer	245.92

Enregistré à Luxembourg - Sociétés,

Le 12 MAI 2006

Référence: LSO 50 , €3665

Reçu €:
D. oit d'Enregistrement: 12 -€
Droit de timbre : 12 -€
Total